

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 17 (1879)
Heft: 20

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185223>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au temps où Genève avait ses fortifications et sa garde soldée, dont le bureau d'état-major était au rez-de-chaussée de l'Hôtel-de-Ville, derrière la porte d'entrée, du côté du Bourg-de-Four, quelques Auvergnats, chaudronniers ambulants, venant pour la première fois à Genève, se renseignèrent sur l'endroit où l'on accordait les permissions nécessaires pour pouvoir étamer, puis se dirigèrent vers l'Hôtel-de-Ville.

Lorsque celui d'entre eux qui savait un peu lire, eût franchi la première porte du vieux monument, il dit aux autres : *Ch'et inutile de rechter ichi, il faut chortir de la piache.*

Ils obtinrent ensuite très facilement du maire de Plainpalais l'autorisation d'exercer leur industrie dans sa commune. A peine s'y étaient-ils installés que le syndic Fatio, qui ne laissait rien passer de ce qui lui semblait louche, s'approcha d'eux et leur dit : « Que faites-vous là, mes amis, et pourquoi ne venez-vous pas travailler dans la ville haute où vous trouveriez beaucoup d'ouvrage, car les casse-roles de cuivre étant un objet de luxe, seules les familles riches, qui habitent en général le quartier de la Cité, peuvent s'en accorder. »

— Mais, Mochieu, cha nous est défendu, répondit l'Auvergnat.

— Bah ! fit le syndic, j'aimerais bien voir ça. Voulez-vous venir avec moi, mon brave homme, et me conduire à l'endroit où l'on vous a dit cela.

Le chaudronnier, enchanté de suivre un si beau monsieur, ne se le fit pas dire deux fois. Arrivé devant le bureau de l'état-major de la garnison, il montre triomphalement à M. Fatio l'enseigne placée au-dessus de la porte et portant ces mots surmonté de l'écusson genevois : ETAT-MAJOR DE LA PLACE.

Le malheureux, qui savait à peine lire, avait traduit : *Etamage hors de la place.*

Pour éviter de semblables méprises, le syndic fit changer l'écriteau, et l'on put y lire pendant de longues années : Bureau de l'état-major.

Lors des premières campagnes d'Italie, Napoléon, en partant, acheta pour l'armée dix mille bœufs qu'il confia à un ordonnateur en lui donnant ordre de les faire nourrir jusqu'à son retour.

Napoléon partit. L'ordonnateur se voyant à la barbe de ses dix mille bœufs, voici la réflexion qui lui vint au cerveau : ce diable d'homme s'en va t'en guerre pour aller prendre l'Italie ! !... Mais on ne prend pas l'Italie comme on avale un verre d'eau, et il faut pour un coup comme celui-là au moins autant de temps qu'un veau met à devenir bœuf... Le produit naturel de ce raisonnement fut que le dit ordonnateur envoya sur les marchés les dix mille bœufs, les vendit, puis acheta dix mille veaux qu'il parqua je ne sais où, mit la différence dans sa poche et s'endormit tranquille, se répétant : diable ! on ne prend pas l'Italie comme on boit un verre d'eau ! !... Mais, ce proverbe : *Qui compte sans son hôte, compte deux fois* est particulièrement

vrai quand l'hôte est Napoléon. Dans le même temps, ou peu s'en faut, qu'on met à boire un verre d'eau, Napoléon avait avalé l'Italie, le général Mélus avec et Dieu sait quoi ensuite...

A peine arrivé, il demanda comment se portaient ses bœufs ?... Il n'y avait pas à reculer. Notre ordonnateur audacieux se présente à la tête de ses dix mille veaux et dit : Général, vos bœufs les voici.

Assurément, reprend Bonaparte, vous êtes le plus hardi des coquins !... De tout temps j'avais su que les veaux devenaient bœufs ; mais voici la première fois que j'entends parler de bœufs devenus veaux ! Vous méritez d'être pendu, Monsieur, et vous le serez en toutes lettres... Celui-ci ne se le fait pas répéter et prend le large, car Napoléon allait le faire comme il le lui avait promis.

En 1815, l'empereur, à une revue, s'arrête devant un homme en uniforme et lui dit : Hé !... Mais ?... Que faites-vous donc là ?... Je vous ai fait pendre, il y a dix ans, en Italie !... — Sire, répond l'ordonnateur (car c'était lui), votre Majesté n'en a rien fait ; c'est pourquoi je suis maintenant le plus dévoué de ses serviteurs — et le plus effronté, dit l'empereur, qui passa à un autre.

Pequatchou et lo bet dè sâocesse.

Ein 47, adon dè la guerra dão Sonderbond, cein n'a pas étâ asse tsaud qu'ein septant ein France, se vo volliâi, mât tot parâi lâi a pas fê tant bio non plie, vu que lâi a z'u dâi coups dè canon et dè fusi et que mémameint y'ein a z'u dâi bas, et pas mau d'estraupiâ. L'est du adon que Pequatchou, que fasai partâi dão bataillon Bôlan, est sor d'on coté. L'étiont pè lo canton dè Fribor et on dzo que sè tapâvont, onna balla lâi a frezi la djouta, que l'a étâ tot einsagnolâ et que sa crâijâ, on époletta et sa petita vesta ont étâ totâ eimbardouffâiés. L'a faillu lo menâ à l'ambulance et po lo gari lo mайдzo a du lâi copâ oquiè. L'a zu coquîès dzo on motchâo déveron la téta et tot est bin z'allâ, tot que l'est restâ sordiau.

Quand l'est que sont revenus dè cllia campagne, passiront pè Mâodon et coumeint lâi avâi tant dè mondo sè faillâi servi sè-mémo s'on volliâvè avâi oquiè, et Pequatchou allâ tsi on chertiutier po at-setâ dè la sâocesse.

— Po diéro ein volliai-vo ? que lâi fe lo tia-
caïon.

— Hola ne sé pas ! diéro cotérâi on bet dè sâocesse ào fedzo qu'aodrâi du me n'orollie drâite à la gautse ? repond lo sordâ.

— Dix crutsès, que fe ein rizeint lo martchand dè tsai.

— Eh bin m'n'ami lâi dit Pequatchou, qu'etâi on farceu, allâ p' vouâti dâi boué tsi ti lè boutsi dão canton po mè fabriquâ cé bet dè sâocesse, kâ se me n'orollie drâite est à sa pliace, l'autra est restâie à Fribor !